

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE D'EXPOSÉ DES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES AVANT LA PARTICIPATION DU CANADA AU FONDS COMMUN ÉTABLI À LA CNUCED

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme en témoigne le hansard à la page 13882, le 27 mai, son collègue qui était alors premier ministre suppléant a dit que le Canada contribuerait à un fonds commun destiné à assurer la stabilité du prix de certains produits que diverses nations ayant participé à CNUCED IV essaient de créer; il a cependant ajouté ceci: «si certaines précautions très logiques et, à mon avis, raisonnables sont prises.» Quelles sont les précautions très logiques et raisonnables à prendre pour que le Canada contribue à ce fonds?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, lors de la conférence de Nairobi, on a mis sur pied un mécanisme sur lequel se fondent les négociations et entretiens relatifs à la création d'un fonds commun. La position du Canada est la suivante: si ces négociations et ces discussions prouvent que le fonds arrivera effectivement à stabiliser le prix des produits individuels, le Canada y contribuera. Au cours des négociations, nous nous assurerons de leur utilité et efficacité, et si nous en sommes convaincus, nous participerons.

● (1410)

LA CONFÉRENCE HABITAT—L'OPPORTUNITÉ D'APPUYER SOIT LA RÉOLUTION SUÉDOISE SOIT CELLE DU GROUPE DES 77

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question supplémentaire sur un sujet du même ordre? La conférence sur l'Habitat est maintenant saisie de résolutions de premier jet émanant du groupe des 77 et de la Suède. La résolution suédoise demande la mise en application urgente du nouvel ordre économique tandis que la résolution du groupe plus étendu des 77 souligne le besoin d'établir de nouvelles priorités, de nouvelles initiatives politiques et un nouvel engagement à l'égard de cet ordre économique nouveau. Le ministre ayant souligné l'urgence de cette matière, va-t-il se mettre en rapport avec la délégation officielle canadienne à l'Habitat et la presser de soutenir soit la résolution suédoise soit celle du groupe des 77?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien s'est fermement engagé à faire naître un nouvel ordre économique international. Cela ne fait pas de doute puisque nous avons déjà clairement affirmé que nous participerions aux efforts faits pour changer le système économique international actuel. Ce que je mets maintenant en doute, sans avoir reçu de rapport de notre délégation à Vancouver, c'est le principe même de présenter à la conférence sur l'Habitat le sujet du nouvel ordre économique international. Il a été traité à la CNUCED et sera traité également à la conférence sur la coopération économique internationale. Il me semble que la conférence Habitat a un sujet très vaste à traiter, et il faudrait nous demander s'il est opportun d'introduire un sujet connexe important qui est déjà à l'étude par ailleurs.

Questions orales

M. Brewin: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de considérer cette question à nouveau, car je crois comprendre que des projets de résolutions sur cette importante question font actuellement l'objet de discussions au comité des résolutions, si c'est bien ainsi qu'on l'appelle, et que l'absence d'appui du Canada pourrait être mal interprétée.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, à la demande du député, je considérerai à nouveau la question. Mais ma réaction première tient toujours dans les circonstances actuelles. Je me demande combien de fois nous allons dévier des objectifs des conférences des Nations Unies en apportant des sujets étrangers à la question, quelle que soit leur importance. Je n'insisterai certainement pas auprès de la délégation canadienne pour qu'elle prenne position à la conférence Habitat contre un sujet particulier auquel nous serions favorables au cours d'un autre colloque.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LE CONTRAT LOCKHEED—L'INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR AU SUJET DE L'ENTENTE VERBALE RELATIVE AU FINANCEMENT

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Hier, j'ai demandé au ministre s'il savait qu'une entente verbale avait été conclue entre le ministère de la Défense nationale et la société Lockheed et que le ministère de la Défense nationale avait besoin de 100 millions de dollars pour payer les frais d'intérêts. La réponse du ministre portait sur autre chose. Pourrait-il maintenant dire à la Chambre s'il savait ou non qu'une entente verbale avait été conclue entre la société Lockheed et le ministère de la Défense nationale prévoyant que Lockheed fournirait environ 300 millions de dollars en guise de financement provisoire?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, j'ai répondu que lors de la décision du Cabinet le 27 novembre j'étais au courant qu'un problème de financement existait et que le programme allait exiger une somme supplémentaire d'environ 100 millions de dollars sous forme d'intérêt. Et au cours de l'après-midi, le Conseil du Trésor a autorisé les ministères à entreprendre les négociations du contrat avec la société Lockheed.

[Traduction]

M. McKinnon: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Cela signifie-t-il que le président et les membres du Conseil du Trésor ont approuvé ce projet sans savoir d'où provenaient les 300 millions de dollars?

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, il est évident que nous savions qu'un problème existait puisque nous savions qu'éventuellement le programme allait coûter 100 millions de dollars de plus. Et plus tard au cours du mois de décembre, nous l'avons approuvé pour permettre que cette somme d'argent soit incorporée au programme, et elle est mentionnée au Livre bleu, déposé à la Chambre.